



Contrat de mariage

Par cricri13

Bonjour,

Ma fille se marie le 29 juin...elle se pose la question de savoir s'ils doivent faire un contrat de mariage ou pas ! quels sont les avantages d'un contrat ? je pense que ça concerne surtout les biens que l'on peut apporter et qui ne sont pas mis en communauté ! mais sans être pessimiste, s'il arrivait quelque chose à l'un deux, décès ou divorce, qu'en serait il ? ils envisagent un jour d'acheter une maison ensemble..lui possède un appartement et a déjà 2 enfants, auraient ils des droits sur les biens, communs ou ceux d'avant, mis dans le contrat, sachant que ma fille de son coté est aussi propriétaire d'un studio ?

ses parents à lui possèdent une maison et il a deux soeurs,

ma fille qui a aussi un frère et une soeur et par son père et moi, deux maisons...

s'il arrivait donc quelque chose à l'un deux, qu'en serait il pour les biens ?

Un contrat est il utile ?

Merci pour vos réponses